



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 93'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à l'avenue de Neuchâtel à Saint-Aubin-Sauges

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

Dans le cadre du projet de construction du complexe immobilier de La Molière et les Résidences de La Marina (ex-Pattus) au port de St-Aubin-Sauges, les anciennes autorités de la commune de St-Aubin-Sauges avaient prévu de remplacer une conduite d'eau potable et une borne hydrante. Après un arrêt de plus de 2 ans, le projet a récemment redémarré et il s'agit maintenant de réaliser l'infrastructure prévue.

### 2. Présentation du projet

---

Le projet comprend deux volets :

#### 2.1 Conduite d'eau potable

Il s'agit de remplacer une ancienne conduite d'eau potable en fonte grise d'un diamètre de DN 100 mm située au sud de la RC5 par la pose d'une nouvelle conduite en fonte d'un diamètre de DN 125 mm. Le diamètre prévu permettra d'assurer le débit nécessaire à l'alimentation de la borne hydrante située à l'ouest du ruisseau du Pontet. A ce stade du dossier, il est envisagé de conserver l'ancienne conduite d'eau potable sur une petite partie de son tronçon (traversée de la RC5) pour éventuellement assurer une deuxième alimentation du réseau « Sprinkler » de défense incendie des parkings souterrains.

#### 2.2 Borne hydrante no 2179

Il s'agit de remplacer l'ancienne borne hydrante située au sud de l'avenue de Neuchâtel à l'ouest du ruisseau du Pontet.

### 3. Estimation des coûts

---

Ayant été informé tardivement du planning de construction du complexe, notre mandataire, le bureau BTB, a dû estimer le coût de ces travaux en se basant sur des devis qui datent de 2017 et en les réactualisant sur une base de + 5%. Ils se présentent comme suit :

	<b>Borne hydrante</b>	<b>Eau potable</b>
Travaux de génie civil	Fr. 7'377.00	Fr. 21'235.40
Travaux d'installation sanitaire	Fr. 10'120.00	Fr. 31'955.85
Réactualisation des devis de 2017 (+ 5%)	Fr. 875.00	Fr. 2'660.00
Ingénierie et géomètre	Fr. 3'530.00	Fr. 10'603.40
Divers et imprévus	Fr. 500.00	Fr. 1'500.00
TVA	<u>Fr. 1'725.00</u>	<u>Fr. 0.00</u>
<b>Total</b>	<b>TTC Fr. 24'127.00</b>	<b>HT Fr. 67'954.65</b>

Pour les coûts consacrés à la construction de la canalisation d'eau potable, nous récupérons la TVA facturée. Par ailleurs, une subvention de l'ordre de 35% a été sollicitée auprès de l'ECAP pour les coûts liés au remplacement de la borne hydrante.

### 4. Financement

---

Faute d'information sur les intentions des promoteurs du projet au moment de l'établissement du budget 2019, cet investissement n'a pas été porté aux investissements prévus cette année.

Le montant de Fr. 93'000.- sera amorti au taux de 2 % selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

### 5. Conclusion

---

La commission technique et la commission des finances ont pris connaissance du projet lors d'une séance conjointe le 4 avril 2019 et elles l'ont accepté.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 93'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                      Alexandre Béguin

St-Aubin-Sauges, le 29 avril 2019

**Annexes :**    - 1 plan  
                  - 1 devis établi par le bureau BTB



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 93'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à l'avenue de Neuchâtel à St-Aubin-Sauges**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13, et 18 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2019 ;

**arrête :**

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 93'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à l'avenue de Neuchâtel à Saint-Aubin-Sauges.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements no 7100 et amorti conformément à la loi au taux de 2%/an.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de Fr. 93'000.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 20 mai 2019